

BUDGET

express

www.desjardins.com/economie

23 mars 2004

DISCOURS SUR LE BUDGET FÉDÉRAL DU 23 MARS 2004

- Mesures fiscales
- Point de vue économique



Desjardins
Fédération des caisses
du Québec

Vice-présidence Fiscalité
Vice-présidence Études économiques

Le 23 mars 2004

Le ministre des Finances du Canada, monsieur Ralph Goodale, a déposé son budget cet après-midi. Ce budget n'apporte aucune baisse d'impôt pour les particuliers. Le point fiscal majeur du budget pour les particuliers est une hausse de la subvention relative aux cotisations à un régime d'épargne-études pour les familles à faible et moyen revenu. Pour les sociétés, les changements sont tout aussi minimes.

Faits saillants

Mesures affectant Desjardins - Entreprise	Mesures affectant les particuliers	Mesures affectant les entreprises et mesures diverses
<ul style="list-style-type: none">• Plafond de la déduction accordée aux petites entreprises (DPE)• Déduction pour amortissement applicable aux ordinateurs• Fiducies de revenu et caisses de retraite	<ul style="list-style-type: none">• Régime enregistré d'épargne-études (REEE)• Nouvelle déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées• Élargissement des frais médicaux admissibles des aidants naturels• Crédit d'impôt pour études• Crédit d'impôt pour l'exploration minière• Rajustement demandé par les contribuables• Allègement fiscal pour le personnel des Forces canadiennes et des forces policières	<ul style="list-style-type: none">• Remboursement de la TPS aux municipalités• Ristournes des entreprises qui ne sont pas des coopératives ou des caisses de crédit• Réforme de la réglementation des organismes de bienfaisance enregistré• Crédit d'impôt à l'investissement remboursable pour RS & DE• Période de report prospectif des pertes d'entreprise• Délai de prescription pour le recouvrement des créances fiscales fédérales• Déductibilité des amendes et pénalités

MESURES AFFECTANT DESJARDINS - ENTREPRISE

Plafond de la déduction accordée aux petites entreprises (DPE)

Le budget de 2003 avait mis en œuvre une augmentation progressive du plafond des affaires admissible à la DPE, le faisant passer de 200 000 \$ en 2002 à 300 000 \$ à compter de 2006.

Pour offrir un soutien supplémentaire aux petites entreprises, le budget de 2004 propose que la hausse du plafond des affaires à 300 000 \$ soit devancée d'un an. Le plafond des affaires sera donc de 300 000 \$ à compter de 2005.

Ce nouveau plafond des affaires sera appliqué au prorata si l'année d'imposition de la société ne correspond pas à l'année civile. En outre, on devra continuer de répartir le plafond des affaires entre les sociétés associées. Finalement, ce plafond continuera d'être réduit de façon linéaire pour les sociétés dont le capital imposable utilisé au Canada se situe entre 10 et 15 millions de dollars.

Déduction pour amortissement applicable aux ordinateurs

Afin de refléter adéquatement la durée de vie utile des ordinateurs et du matériel connexe, le budget propose que soit porté de 30 à 45 % le taux de déduction pour amortissement applicable à ces biens.

Cette mesure s'applique aux biens achetés après le 22 mars 2004.

Fiducies de revenu et caisses de retraite

De façon générale, l'utilisation des fiducies de revenu permet de déplacer l'imposition du revenu vers les bénéficiaires. Par contre, le gouvernement craint que les caisses de retraite, qui sont des entités non imposables, augmentent leur participation de façon importante dans le marché des fiducies de revenu d'entreprise, ce qui nuirait aux finances publiques.

Le gouvernement propose deux mesures applicables à compter de 2005 visant à limiter le niveau des placements qu'une caisse de retraite peut effectuer dans une fiducie de revenu d'entreprise :

- que les avoirs directs qu'une caisse de retraite pourra investir dans une fiducie de revenu d'entreprise soient limités à 1 % de la valeur comptable de son actif; tout excédent sera assujéti à une pénalité de 1 % par mois;
- que les placements des caisses de retraite soient limités à 5 % des parts d'une fiducie de revenu d'entreprise; tout excédent sera assujéti à un impôt de 1 % par mois, selon la juste valeur marchande des parts excédentaires détenues.

MESURES AFFECTANT LES PARTICULIERS

Régime enregistré d'épargne-études (REEE)

Deux mesures sont proposées pour aider les familles à revenu faible et moyen à souscrire à l'épargne-études :

- la création d'un nouveau Bon d'études canadien pour les enfants de familles à faible revenu;
- la bonification de la subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à l'intention des familles à revenu faible et moyen.

Bon d'études

À compter de 2004, un Bon initial de 500 \$ sera octroyé pour la première année d'admissibilité au supplément de la prestation fiscale pour enfants (PFE); il pourra s'agir de n'importe quelle année comprise entre l'année de naissance de l'enfant et celle de son 15^e anniversaire. Généralement, une famille a droit au supplément de la PFE lorsque le revenu familial est inférieur à environ 35 000 \$.

Toute tranche ultérieure du Bon sera de 100 \$ et sera octroyée à l'égard d'un enfant pour chaque année à l'égard de laquelle sa famille a droit au supplément de la PFE et ce, jusqu'à l'année du 15^e anniversaire de l'enfant.

L'enfant né à compter de 2004 et qui fait partie d'une famille à faible revenu peut ainsi recevoir des paiements au titre du Bon d'études canadien pouvant aller jusqu'à 2 000 \$.

Les Bons seront payables à un REEE dont l'enfant est un bénéficiaire. Ces Bons n'entreront pas dans le calcul des limites de cotisation à un REEE ou de la SCEE. Aucune SCEE ne sera versée à l'égard des Bons transférés à un REEE.

Exemple:

Né en 2004, Mathieu a droit à un Bon d'études de 500 \$ à la naissance parce que ses parents reçoivent le supplément de la PFE pour cette année. Ses parents continuent de toucher le supplément de la PFE chaque année, y compris celle de son 15^e anniversaire. Il a donc droit à un Bon de 100 \$ pour chacune de ces années, et cette somme est investie au fur et à mesure dans le REEE de Mathieu. En supposant un rendement annuel réel moyen du REEE de Mathieu de 3,5 %, lorsqu'il sera prêt à amorcer ses études postsecondaires, à l'âge de 18 ans, les Bons investis dans le REEE auront atteint 3 000 \$ et l'aideront à financer ses études.

Subvention canadienne pour l'épargne-études

Le présent budget propose de modifier le taux de la SCEE pour les cotisations à un REEE versées par les familles à revenu faible et moyen à compter du 1^{er} janvier 2005. Si un enfant âgé de moins de 18 ans tout au long de l'année est le bénéficiaire d'un REEE, le taux de la SCEE s'appliquant à la première tranche de 500 \$ de cotisations à ce REEE pendant l'année sera de :

- 40 % si le revenu net admissible de la famille de cet enfant pour l'année ne dépasse pas 35 000 \$;
- 30 % si le revenu net admissible de la famille de cet enfant pour l'année dépasse 35 000 \$ mais n'excède pas 70 000 \$.

Le taux de la SCEE pour toutes les autres cotisations admissibles demeurera de 20 %. Les seuils de 35 000 \$ et de 70 000 \$ seront indexés à compter de 2005, lorsque ce programme entrera en vigueur.

Nouvelle déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées

Le budget propose de remplacer, à compter de 2004, la déduction pour frais de préposés aux soins actuellement offerte aux personnes handicapées par une déduction plus générale pour produits et services de soutien aux personnes handicapées, qui englobera tant les frais de préposés aux soins que les autres frais liés aux produits et services de soutien engagés par les personnes handicapées pour occuper un emploi ou poursuivre des études.

Les dépenses déduites en vertu de la nouvelle déduction ne pourront être admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux.

De plus, à compter de 2004, la valeur du supplément remboursable pour frais médicaux sera égale à 25 % du total des dépenses admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux et des dépenses admissibles à la nouvelle déduction, jusqu'à concurrence de 562 \$ en 2004, plafond qui sera indexé à compter de 2005.

Élargissement des frais médicaux admissibles des aidants naturels

À compter de 2004, les aidants naturels pourront réclamer une plus grande part des frais médicaux ou des frais liés à une invalidité qu'ils assument pour le compte d'un proche à charge.

Plus particulièrement, les frais médicaux au nom d'enfants mineurs seront combinés aux frais médicaux du contribuable ou de son conjoint, sous réserve du seuil des frais médicaux admissibles (le moindre de 1 813 \$ ou 3 % du revenu net du contribuable), mais sans tenir compte du revenu de l'enfant mineur.

En ce qui concerne les frais médicaux payés pour le compte d'autres proches à charge (père, mère, grand-père, grand-mère, oncle, tante, neveu, nièce, frère, sœur), les contribuables pourront réclamer les frais admissibles payés pour le compte du proche à charge excédant le moindre de 3 % du revenu net de ce proche et de 1 813 \$. Le montant maximal qui pourra être réclaté pour le compte de ces proches à charge sera limité à 5 000 \$.

Crédit d'impôt pour études

À compter de 2004, le crédit d'impôt pour études pourra être réclaté par des étudiants qui poursuivent des études postsecondaires liées à leur emploi, pourvu qu'aucune partie du coût des études ne soit remboursée par l'employeur. Rappelons que les montants pour études, sur lesquels le calcul du crédit d'impôt est fondé, s'établissent à 400 \$ par mois pour des études à temps plein et à 120 \$ par mois pour des études à temps partiel.

Crédit d'impôt pour l'exploration minière

Le budget propose d'établir que la date d'échéance du crédit d'impôt temporaire de 15 % accordé pour l'achat d'actions accréditives de sociétés engageant au Canada des frais déterminés d'exploration minière en surface et auxquels elles renoncent en faveur du particulier soit reportée au 31 décembre 2005.

Rajustement demandé par les contribuables

Le dossier Équité mis de l'avant par le fédéral en 1991 permet notamment à un particulier de demander au ministre du Revenu national d'accepter une déclaration de revenus produite tardivement pour une année d'imposition ou d'établir une nouvelle cotisation au-delà de la période normale de cotisation.

Compte tenu des problèmes administratifs rencontrés par le ministère, le budget propose que les rajustements demandés après 2004 ne visent que les années d'imposition se terminant au cours de l'une des 10 années civiles précédant la demande.

Allégement fiscal pour le personnel des Forces canadiennes et des forces policières

Les membres des Forces canadiennes ou d'une force policière canadienne affectés à une mission opérationnelle internationale assortie d'une prime de risque de niveau 3 ou plus pourront déduire du revenu imposable le montant du revenu d'emploi provenant de cette mission.

Cette mesure s'appliquera à compter de l'année d'imposition 2004.

MESURES AFFECTANT LES ENTREPRISES ET MESURES DIVERSES

Remboursement de la TPS aux municipalités

Ainsi qu'il l'a indiqué dans le discours du Trône, le gouvernement propose de faire passer de 57,14 % à 100 % le taux du remboursement de la taxe sur les produits et services (TPS) que les municipalités peuvent demander. De plus, les municipalités auront droit à ce remboursement intégral rétroactivement au 1^{er} février 2004.

Ristournes des entreprises qui ne sont pas des coopératives ou des caisses de crédit

Le gouvernement craint que certaines sociétés, qui ne sont ni des coopératives, ni des caisses de crédit, conviennent de verser des ristournes dans l'intention de réduire ou éliminer leur impôt. Le budget propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* de manière à éviter que des personnes morales, autres que des coopératives et des caisses de crédit, déduisent les ristournes versées après le 22 mars 2004 à des personnes avec lesquelles elles ont un lien de dépendance.

Réforme de la réglementation des organismes de bienfaisance enregistrés

À l'heure actuelle, les organismes de bienfaisance qui ne se conforment pas à la loi voit leur enregistrement révoqué. Le nouveau régime d'observation prévoit des impôts et des sanctions intermédiaires avant d'en arriver à la révocation. Ces mesures s'appliqueront aux années d'imposition débutant après le 22 mars 2004.

Présentement, lorsqu'un organisme de bienfaisance veut contester une décision de l'Agence du Revenu du Canada (ARC), il doit porter la décision en appel devant la cour d'appel fédérale. Il est proposé dans le budget d'étendre aux organismes de bienfaisance le processus de révision des oppositions applicables aux autres contribuables. Par la suite, les appels concernant les impôts et les pénalités pourront être acheminés à la Cour d'appel fédérale. Ces mesures s'appliqueront aux avis de décision émis après le 31 décembre 2004.

Il est proposé dans le budget d'accroître la transparence et l'accessibilité des renseignements sur les organismes de bienfaisance en rendant public des renseignements tels les états financiers accompagnant les déclarations de renseignements annuelles et les décisions par l'ARC à l'égard d'un organisme de bienfaisance.

Pour les reçus officiels émis après 2004, le nom et l'adresse Internet de l'ARC devront figurer sur les reçus.

Les règles sur le contingent des versements seront modifiées afin que les organismes de bienfaisance puissent gérer adéquatement les dons qu'ils reçoivent. Ces règles modifiées s'appliqueront aux années d'imposition qui commencent après le 22 mars 2004.

Crédit d'impôt à l'investissement remboursable pour RS & DE

Afin d'améliorer les perspectives de croissance des sociétés, le présent budget propose de modifier les règles relatives au crédit d'impôt à l'investissement remboursable pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS & DE).

Les petites sociétés privées sous contrôle canadien qui ont un groupe d'investisseurs communs qui, de l'avis du ministre du Revenu national, n'a pas été constitué afin d'avoir accès à de multiples limites de dépenses, ne seront pas tenues de se répartir la limite de dépenses de 2 millions de dollars du seul fait que deux investisseurs ou plus détiennent ensemble une participation majoritaire dans les actions de chaque société. En pareil cas, chaque petite entreprise aura accès à sa propre limite de dépenses de 2 millions de dollars, de sorte que chacune pourra demander jusqu'à concurrence de 700 000 \$ d'aide fiscale au titre de la RS & DE.

Ce changement s'appliquera aux années d'imposition qui se terminent après le 22 mars 2004.

Période de report prospectif des pertes d'entreprise

Dans le but d'accroître l'équité et d'échelonner l'impact des cycles économiques, il est proposé de porter de sept à dix ans la période de report prospectif des pertes autres qu'en capital pour les contribuables qui encourent de telles pertes dans le cadre de leur entreprise.

Cette mesure s'applique aux pertes subies au cours d'une année d'imposition se terminant après le 22 mars 2004.

Délai de prescription pour le recouvrement des créances fiscales fédérales

Le 4 mars 2004, le ministre des Finances a fait connaître son intention de proposer des modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à d'autres lois pour, notamment, établir un délai de prescription de 10 ans pour le recouvrement des créances fiscales fédérales. Le nouveau délai de prescription fait suite à une décision de la Cour suprême du Canada selon laquelle le recouvrement des créances au titre de l'impôt sur le revenu fédéral est assujéti au délai de prescription de six ans établi dans la *Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif*.

Déductibilité des amendes et pénalités

La jurisprudence canadienne a récemment statué que les amendes et pénalités, imposées à un contribuable dans le cours normal de ses activités menées en vue de gagner un revenu, étaient déductibles, sauf exception. Le gouvernement considère qu'une telle déduction n'a pas l'effet dissuasif souhaité.

On propose donc d'interdire la déduction de toute amende ou pénalité imposée après le 22 mars 2004, en application d'une loi. Par contre, cette règle ne s'appliquera pas aux pénalités versées aux termes d'un contrat privé ou relativement à la TPS/TVH.

POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

Budget fédéral 2004

Le 23 mars 2004

Analyse du budget du Canada 2004

**Un budget de redressement de la gouvernance...
et de l'image des libéraux**



Gilles Soucy
Vice-président et économiste en chef

Benoit P. Durocher
Économiste

François Dupuis
Chef économiste adjoint et stratège

Francis Généreux
Économiste

(418) 835-2450

1 866 835-8444 poste 2450

Faits saillants

Le nouveau ministre des Finances, M. Ralph Goodale, a livré aujourd'hui son premier exposé budgétaire. En premier lieu, ce budget a comme objectif de redresser la gouvernance du gouvernement fédéral en renforçant les principes de responsabilité financière et d'intégrité. Le second objectif est d'amorcer la réalisation des énoncés contenus dans le discours du Trône du 2 février dernier, surtout en matière de santé et de support financier aux municipalités. Finalement, ce budget a aussi été conçu dans l'espoir de rehausser l'image du nouveau gouvernement libéral auprès de la population à l'approche de l'échéancier électoral.

- Malgré la progression modeste de l'économie en 2003, le budget sera encore équilibré, en 2003-2004, et ce, pour un septième exercice consécutif. Il s'agit d'une première depuis les débuts de la Confédération canadienne.
- Un budget équilibré ou excédentaire est également prévu pour les exercices 2004-2005 et 2005-2006. Selon les prévisions les plus récentes de l'OCDE, le Canada devrait encore être le seul pays du G7 à afficher un surplus budgétaire en 2004.
- Le ratio de la dette fédérale au PIB devrait passer à 42 % en 2003-2004 et à 38 %, en 2005-2006, une nette diminution par rapport au sommet de 68 % enregistré en 1995-1996. Le gouvernement se fixe un objectif de réduire ce ratio à 25 % d'ici dix ans, soit au même niveau qu'au milieu des années 70. De même, le ratio des frais de la dette publique aux revenus, aujourd'hui à 20 %,

sera réduit pour s'établir à 12 % d'ici dix ans (il était à 39 % en 1990-1991).

- Les dépenses de programmes devraient augmenter de 7,6 % en 2003-2004, en partie en raison de la hausse des dépenses liées à la santé et des nouvelles mesures d'aide au secteur agricole. Les revenus budgétaires sont estimés à 14,9 % du PIB en 2003-2004, ce qui représente le taux le plus faible depuis le début des années 60.
- Enfin, le gouvernement entend liquider sa participation restante dans Pétro-Canada en 2004-2005. Cette décision devrait générer des revenus nets entre 2 G\$ et 3 G\$.

Analyse du budget

Un engagement ferme d'assainir la gestion financière

Au chapitre de la gestion budgétaire et des hypothèses économiques, le premier budget de la nouvelle administration libérale s'inscrit dans la même ligne de conduite établie durant l'ère Martin comme ministre des Finances : un budget teinté de prudence avec une volonté de poursuivre l'amélioration de la situation fiscale du gouvernement.

Toutefois, au lendemain des révélations sur les commandites, il se devait de faire un pas de plus pour se dissocier de l'administration précédente, qui a laissé sur son passage une odeur de corruption. Dans un effort pour prévenir de tels abus, M. Goodale annonce une série de mesures visant à ramener la discipline budgétaire et revoir les règles de gouvernance des ministères et des organismes fédéraux.

Sommaire des opérations budgétaires

En milliards de \$	2002-2003	2003-2004 _p	2004-2005 _p	2005-2006 _p
Opérations budgétaires :				
Recettes	177,6	181,1	187,2	195,8
- Variation (%)	3,4	2,0	3,4	4,6
Dépenses de programmes	(133,3)	(143,4)	(147,9)	(156,1)
- Variation (%)	6,6	7,6	3,1	5,5
Solde de fonctionnement	44,2	37,7	39,3	39,7
Frais de la dette publique	(37,3)	(35,8)	(35,4)	(35,7)
- Variation (%)	(6,0)	(3,9)	(1,1)	0,8
Réserves pour éventualités	---	(1,9)	(3,0)	(3,0)
Mesures de prudence économique	---	---	(1,0)	(1,0)
Solde budgétaire	7,0	0,0	0,0	0,0
Opérations non budgétaires	0,7	2,0	(4,5)	(4,0)
Ressources ou besoins financiers	7,6	2,0	(4,5)	(4,0)
Ratio des dépenses de programmes sur le PIB (%)	11,5	11,8	11,7	11,7
Ratio solde budgétaire sur PIB (%) (excl. mesures de prudence)	0,6	0,2	0,3	0,3
Ratio des frais de la dette sur les revenus budgétaires (%)	21,0	19,8	18,9	18,2
Dette représentant les déficits accumulés	510,6	510,6	510,6	510,6
Ratio dette sur PIB (%) (sans réduction)	44,2	42,0	40,4	38,4
Dette représentant déficits accumulés (avec application de la réserve)	510,6	508,7	505,7	502,7
Ratio dette sur PIB (%) (avec application de la réserve)	44,2	41,9	40,0	37,8

Source : ministère des Finances du Canada

p : prévisions

Plus explicitement, le gouvernement va instaurer un plan détaillé d'amélioration de la transparence, sous la gouverne du président du Conseil du Trésor :

- Rétablissement du Bureau du contrôleur général du Canada chargé de surveiller l'ensemble des dépenses publiques;
- Nomination de contrôleurs agréés, responsables de l'autorisation de toute nouvelle dépense de chacun des ministères;
- Renforcement de la vérification interne à l'échelle de l'administration fédérale;
- Mise en place de nouvelles règles de gouvernance des sociétés d'État qui exigeront que des vérifications spéciales soient déposées au Parlement.

De plus, le gouvernement entend réaffecter 1 G\$ par année en abolissant des programmes jugés moins prioritaires pour les réorienter vers des programmes plus prioritaires. Finalement, le gouvernement amorcera un examen approfondi de l'ensemble des dépenses publiques mené par un comité du Cabinet chargé de l'examen des dépenses. Ce comité devra dégager 3 G\$ par année au cours des prochaines années qui pourront être réinvestis vers des priorités jugées plus essentielles au niveau national.

Pour le reste, le budget est fondé sur un scénario de prévisions économiques réaliste, voire modérément conservateur. Les prévisions de croissance du PIB réel sont établies à 2,7 % pour 2004 et à 3,3 % pour 2005. Nos propres prévisions tablent sur une croissance de 2,8 % et de 3,6 %, respectivement, pour ces deux mêmes années. Les prévisions qui se rapportent aux taux d'intérêt sont très semblables aux nôtres (voir le tableau ci-dessous).

Prévisions économiques et financières

	2003	2004		2005	
	Réalisé	Budget fédéral*	Mouvement Desjardins	Budget fédéral*	Mouvement Desjardins
PIB nominal (%)	5,2	4,1	4,5	5,1	5,5
PIB réel (%)	1,7	2,7	2,8	3,3	3,6
Bons du Trésor canadien 3 mois (%)	2,9	2,2	2,0	3,1	3,0
Obligations canadiennes 10 ans (10 %)	4,8	4,8	4,6	5,4	5,4

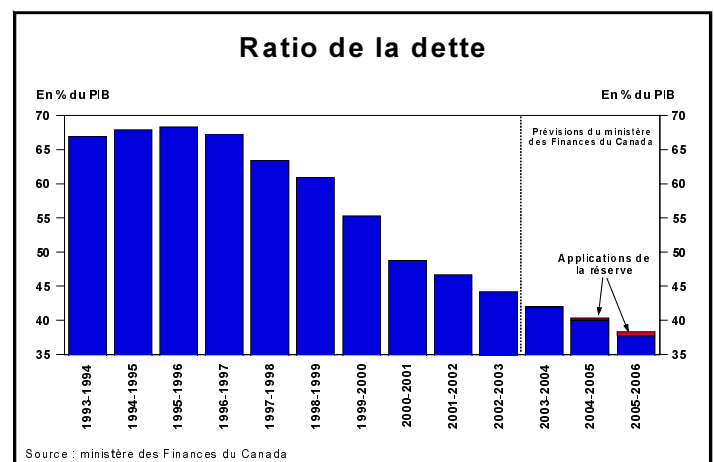
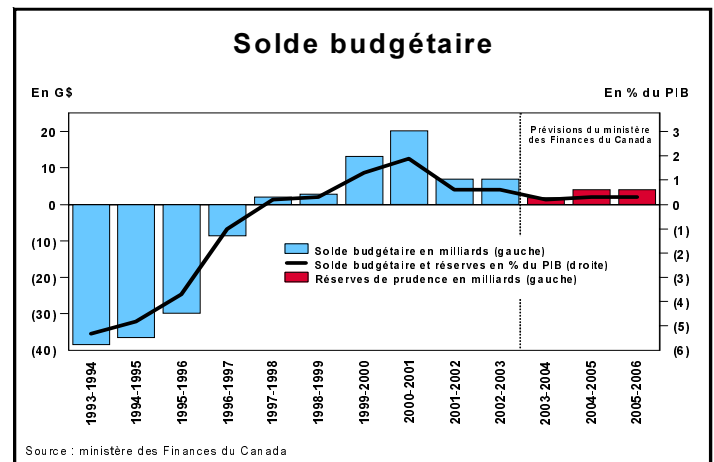
* Prévisions consensuelles moyennes du secteur privé canadien.

Sources : ministère des Finances du Canada et Desjardins, Études économiques

Comme au cours des sept dernières années, le gouvernement dépose un budget équilibré où la croissance des dépenses, assure-t-il, sera inférieure à l'augmentation du PIB nominal pour les exercices 2004-2005 et 2005-2006. En plus, il se dote d'une réserve pour éventualités (revers conjoncturel, etc.) et d'une mesure de prudence économique

totalisant 4 G\$ pour chacun des deux prochains exercices financiers. S'ils ne sont pas utilisés, ces montants seront affectés à la réduction de la dette, comme par le passé.

Ainsi, la situation fiscale du gouvernement continue à s'améliorer à vue d'œil. Par exemple, le ratio coût du service de la dette/revenus totaux, qui a atteint un sommet de 37,6 % en 1995-1996, a chuté à 19,8 % au terme de l'exercice 2003-2004 et reculera à 18,2 % en 2005-2006. Quant au ratio dette/PIB, il a fléchi de 68,4 % en 1995-1996 à 42,0 % en 2003-2004. Il tombera sous les 40 % au terme de l'exercice 2005-2006, soit à 38,4 %.



Des mesures budgétaires modestes

On s'y attendait, le contrôle accru des dépenses budgétaires annoncé par l'équipe Martin amène une marge de manœuvre moins grande pour l'instauration de nouvelles initiatives budgétaires. Ainsi, même si les Canadiens bénéficieront encore des bienfaits des réductions d'impôt mises en place au cours des dernières années (dont l'indexation des tables d'impôt), il n'y a aucune diminution additionnelle du fardeau fiscal dans le premier budget Goodale. Mais, grâce à un contrôle accru des dépenses budgétaires qui lui procure des économies annuelles de 1 G\$ à même les dépenses couran-

tes et, surtout, à la réallocation de 3 G\$ par année dans les secteurs prioritaires, le gouvernement fédéral a réussi à introduire plusieurs mesures. Toutefois, il est à noter que la plupart des nouvelles mesures du budget d'aujourd'hui avaient déjà été annoncées au cours des dernières semaines.

La santé demeure la grande priorité du gouvernement

- Le budget confirme le versement additionnel de 2 G\$ promis aux provinces et territoires dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Les provinces et les territoires pourront utiliser leur part immédiatement ou à tout moment au cours des deux prochains exercices budgétaires.
- Le ministère des Finances annonce aussi plusieurs mesures pour renforcer le système canadien de soins de santé et pour améliorer l'intégration des personnes handicapées. On annonce, entre autres, la création d'une nouvelle agence fédérale de la santé publique, dont le mandat sera d'augmenter la capacité d'intervention d'urgence au pays et d'élaborer des stratégies nationales pour les maladies infectieuses et chroniques. La somme de ces engagements fédéraux devrait totaliser un peu plus de 700 M\$ pour les exercices budgétaires 2003-2004 et 2005-2006.

Un nouveau pacte pour les collectivités

- Tel qu'annoncé il y a quelques semaines, les municipalités ont droit, depuis le 1^{er} février dernier, à un remboursement complet de la TPS. Les municipalités bénéficieront donc d'un apport financier d'environ 580 M\$ en 2004-2005 et 605 M\$ en 2005-2006.
- Du côté environnemental, une somme de 4 G\$ sur dix ans sera consacrée à l'assainissement de sites contaminés.
- D'autres mesures seront également mises de l'avant pour appuyer l'économie sociale, les organismes communautaires et sans but lucratif, les Métis et les Premières Nations, ainsi que la mise en valeur des ressources pétrolières.

Plusieurs mesures pour l'éducation

- Un bon d'études allant jusqu'à 2 000 \$ sera offert pour chaque enfant né à partir du 1^{er} janvier 2004 dont les parents bénéficient du supplément de la prestation nationale pour enfants.
- Le taux de la subvention canadienne pour l'épargne-études sera bonifié et passera de 20 % à 40 % pour les familles à faible revenu et à 30 % pour les familles à revenu moyen.
- Le gouvernement créera de nouvelles bourses d'études postsecondaires pour les familles à faible revenu et les étudiants handicapés.

- Certaines modifications seront également apportées au Programme canadien de prêts aux étudiants afin d'améliorer son efficacité.
- Le gouvernement désire également améliorer les débouchés économiques pour les autochtones et relever leur niveau de vie.
- En bout de ligne, les ambitions du gouvernement fédéral sont assez grandes en matière d'éducation : même si les montants alloués pour chacune de ces mesures est modeste, la somme de ces initiatives totalisera près de 700 M\$ au cours des deux prochains exercices budgétaires.

Aide aux entreprises

- Le premier ministre en a fait l'annonce hier, les producteurs de bovins recevront bientôt une aide de 1 G\$ du gouvernement fédéral. Cet apport financier devrait amoindrir les effets néfastes de l'embargo décrété par plusieurs pays, dont les États-Unis, sur le bœuf canadien à la suite de la découverte de deux cas de maladie de la vache folle.
- Plusieurs autres mesures toucheront également les entreprises, mais l'ampleur de celles-ci est plutôt modeste. Ainsi, le ministère des Finances allouera 293 M\$ en 2004-2005 et 367 M\$ en 2004-2005 pour la recherche et le financement par capital de risque.

Les relations du Canada avec le reste du monde

- Le budget de la défense augmentera de 300 M\$ sur deux ans pour financer les missions canadiennes de la paix en Afghanistan et à Haïti, ainsi que la lutte au terrorisme.
- Une somme supplémentaire de 605 M\$ sur cinq ans est attribuée à la réserve pour la sécurité. En plus de la réserve générale pour éventualités de 3 G\$ pour les exercices 2004-2005 et 2005-2006, un montant annuel additionnel de 115 M\$ servira à répondre aux priorités en matière de sécurité.
- L'aide internationale sera bonifiée de près de 250 M\$ en 2005-2006.

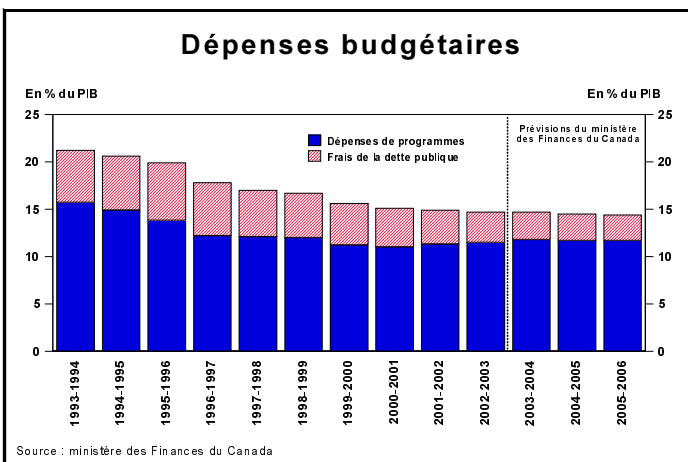
L'examen des initiatives proposées dans le budget d'aujourd'hui nous permet de constater que même si le nombre de nouvelles mesures semble assez élevé, l'ampleur financière de celles-ci est, par contre, relativement modeste. Ainsi, l'ensemble des mesures de dépenses et de revenus totaliseront 2,2 G\$ en 2004-2005 et 2,5 G\$ en 2005-2006. À titre comparatif, le total des nouvelles mesures annoncées lors du budget de l'an dernier s'élevait à 6,5 G\$ pour l'exercice 2004-2005. De plus, si l'on fait abstraction des initiatives de faible envergure, on remarque qu'il ne reste plus que des mesures (transferts aux provinces, aide aux producteurs de bovins, remboursement de la TPS pour les municipalités, etc.) dont l'annonce avait déjà été faite avant même le dépôt du budget.

Mesures proposées dans le budget - Mars 2004

En millions de \$	2003-2004p	2004-2005p	2005-2006p
Soins de santé	2 500	131	143
Transferts additionnels aux provinces	2 000	---	---
Autres	500	131	143
Pacte pour les collectivités	100	913	776
Remboursement complet de la TPS aux municipalités	100	580	605
Environnement et développement durable	---	205	10
Autres	---	128	161
Éducation	---	251	466
Aide aux entreprises	1 000	293	367
Aide aux secteurs agricoles	1 000	---	---
Autres	---	293	367
Relations avec le reste du monde	---	397	458
Autre	---	231	301
Total des mesures annoncées dont :	3 600	2 216	2 511
Mesures de dépenses	3 500	1 486	1 621
Mesures de revenus	100	730	890

Source : ministère des Finances du Canada

p: prévisions

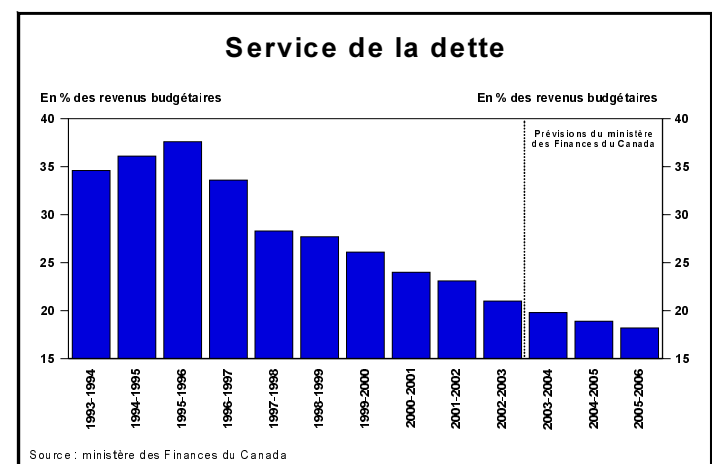


compte maintenant sur des taux d'intérêt et une inflation faibles et stables, ainsi que sur une dette étrangère moins élevée et une balance du compte courant excédentaire. Du côté des finances publiques fédérales, la dette a diminué de 52,3 G\$ de son sommet enregistré en 1996-1997. De plus, en proportion de la taille de l'économie, elle se situe présentement à son point le plus bas en près de 20 ans. Durant cette période, la dette contractée sur les marchés a baissé de 37,1 G\$. La diminution de la dette s'est effectuée parallèlement à la baisse rapide du ratio de la dette fédérale au PIB, qui est passé de 68,4 % en 1995-1996 à 42 % en 2003-2004. Ce ratio pourrait même atteindre 25 % d'ici dix ans. La réduction de la dette a sans équivoque procuré au gouvernement fédéral une plus grande stabilité financière, a réduit la vulnérabilité du Canada aux chocs extérieurs et a permis au

Impacts sur les marchés financiers

Les marchés financiers apprécieront le premier budget Goodale. En effet, le budget déposé aujourd'hui affiche une amélioration continue du bilan financier du Canada. De plus, les nouvelles mesures concernant le renforcement des principes de responsabilité financière et d'intégrité rassureront les marchés. Le Canada continuera donc de profiter de son nouveau statut de « miraculé de la feuille d'érable », ce qui n'est pas négligeable compte tenu de la grande détérioration des finances publiques chez les autres membres du G7.

Depuis le milieu des années 90, la situation économique et financière du Canada s'est grandement améliorée. Le pays



Nouveau transfert TCSPS - Mars 2004

En milliards de \$	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
TCSPS avant l'Accord de 2003	19 100	19 100	19 100	19 100	19 100	19 100
Financement supplémentaire (Accord de 2003)		2 700	4 800	6 900	7 000	8 600
Augmentation du transfert en espèces du TCSPS		700	1 300	1 900	2 500	3 100
Supplément du TCSPS pour 2003		1 000	1 000	500		
Supplément du TCSPS de 2004 pour la santé			1 000	1 000		
Transfert visant la réforme des soins de santé		1 000	1 500	3 500	4 500	5 500
Financement suppl. (apprentissage et service de garde)		25	150	225	300	350
Total des nouveaux transferts en espèces	19 100	21 825	24 050	26 225	26 400	28 050
Total des transferts de points d'impôt	15 900	16 700	17 500	18 700	19 900	21 250
Total	35 000	38 525	41 550	44 925	46 300	49 300

Source : ministère des Finances du Canada

Canada de reprendre une cote de crédit AAA. De plus, la prime de risque sur nos taux d'intérêt en comparaison de leurs équivalents américains a considérablement diminué. Seule ombre au tableau pour les marchés : comment le Canada réussira-t-il à concilier l'appréciation du huard avec l'amélioration de la compétitivité de notre économie? Heureusement, cette interrogation reste, pour l'instant, une préoccupation de plus long terme pour les marchés. Néanmoins, le Canada se positionne de mieux en mieux pour résoudre cette question.

Conclusion

Un budget guidé par une volonté ferme de regagner la confiance

Par son contenu, le premier budget du gouvernement Martin n'a rien d'un budget typiquement préélectoral, soit un budget assorti d'une panoplie de mesures, souvent complètement inappropriées, dont le but est d'abord de séduire l'électorat. Il faut s'en féliciter. Selon toute évidence, le nouveau gouvernement a plutôt choisi de se dissocier de l'ère Chrétien et de regagner la confiance des Canadiens.

C'est sans doute ce que le budget Goodale du 23 mars comporte de meilleur :

1. Un processus permanent d'examen de chacune des dépenses relevant du gouvernement fédéral;
2. La mise en place de règles de gouvernance, non seulement pour les ministères, mais aussi pour les sociétés de la couronne;
3. Une révision des priorités fiscales.

De plus, le gouvernement vise à dégager des sommes à partir de mesures d'économies et/ou d'élimination de programmes jugés moins importants, pour les réaffecter à des choix jugés plus prioritaires aux yeux de la population. Il

faudra cependant attendre de voir s'il se rendra au bout de ses nouvelles intentions. Le gouvernement maintient ses objectifs d'améliorer constamment sa situation financière en se donnant une vision à long terme. En tentant de ramener le ratio dette/PIB de 41,9 %, présentement, à 25,0 %, d'ici 2010, il veut réduire de moitié le coût du service de la dette et ainsi se donner une marge de manœuvre qui lui permettra de mieux supporter l'augmentation des coûts de santé auxquels seront confrontées les provinces en raison du vieillissement de la population.

Comparé aux autres grands pays industrialisés, le Canada fait maintenant figure de « star » au chapitre de la gestion de ses finances publiques. Pour conserver son rang de premier de classe, il devra toutefois veiller à ce que l'augmentation des dépenses de programmes n'excèdent pas la croissance de l'économie, c'est-à-dire du PIB nominal.

Finalement, il faut se féliciter que le gouvernement fédéral décide enfin de réviser le mode de calcul de la péréquation. La formule utilisée jusqu'à maintenant donnait des résultats si volatils et imprévisibles qu'il était très difficile, pour certaines provinces, d'établir une planification budgétaire fiable.

